

A Grasse, le « gardien » signe une pétition que le syndic joint à la convocation à l'Assemblée générale !

Ainsi, cette pétition était-elle transmise par le président du conseil syndical au syndic Nexity. Que dit-elle ?

Elle prétend que l'ancien président du conseil syndical aurait été écarté (par leurs votes) – depuis deux ans – alors que dès avril 2011 trois des quatre membres sortants de ce conseil syndical ne s'étaient pas représentés car investis au sein de l'association de défense qui venait de se créer (novembre 2010).

Le rédacteur de la pétition qualifie les copropriétaires qui ont saisi la justice « d'irréductibles » ou de « trop faibles pour faire front » (?).

Que dénonce cette pétition ?

La visite que quelques copropriétaires d'autres résidences ont fait, un dimanche matin, le lendemain de l'assemblée générale du 16 février, de quinze ou vingt minutes, environ une quinzaine de copropriétaires encore présents à Grasse. Ils ont pu ainsi voir l'état des espaces verts et les rafistolages du réseau d'arrosage, les peintures écaillées et, surtout, l'emplacement de la loge du gardien, à l'opposé de l'entrée, côté espaces verts, rendant impossible toute surveillance de la résidence.

Que prétendent les signataires ? Des « troubles de voisinage », un « dénigrement de notre bien (4 copropriétaires ont signé tous les autres sont des locataires !) ; un « préjudice moral et financier »...

On voit bien l'objectif de cette pétition qui, annexée à la convocation afin que les nombreux copropriétaires non résidents soient à nouveau inquiétés d'un climat entretenu par une seule personne !

Qui est cette majorité silencieuse ?

Sur la liste jointe avec les noms, quatre copropriétaires (**dont un n'est pas retraité !**) et une ancienne copropriétaire qui n'y réside plus, (qui a signé comment la pétition ?). Les autres personnes sont des locataires !

En quoi le conflit entre des copropriétaires et le promoteur et le syndic les intéressent-ils ?

Plus grave, la « pétition spontanée » sera signée du « gardien », c'est-à-dire d'un salarié du syndicat des copropriétaires ! Ainsi que de locataires **non retraités** qui font l'objet d'une procédure à ce sujet (puisque la résidence est prévue uniquement pour des « seniors retraités » Cf. la licence de marque mise en avant dans cette pétition !

Cette pétition n'a été réalisée que dans le but de nuire.

Les visiteurs du dimanche matin, des copropriétaires d'autres résidences « Senioriales » et pas des « gens de l'extérieur » ont pu assister à un spectacle curieux lorsque le président du conseil syndical en question viendra les interpeller ! Ce dernier recevra de quelques participants une réponse écrite directe du fait de ses attaques, qui ont réglé le problème.

Une LR AR datée du 14 mai 2013 a été adressée au syndic Nexity pour dénoncer sa « gestion » à laquelle il devrait plutôt s'attacher au lieu de se joindre à des personnes qui sont les premières à ne pas respecter le règlement de copropriété et qui, la plupart locataires, n'ont pas à s'immiscer dans les affaires des copropriétaires :

« Vous avez jointe une pétition – mentionnée par vous – signée par une majorité de locataires. Plusieurs d'entre-eux n'avaient pas à y être car notre résidence ne leur est pas destinée. Ils sont toujours en activité professionnelle. Vous le savez pertinemment.

On retrouve dans cette « pétition » la signature de locataires tout récemment arrivés dans la résidence et qui, déjà, prennent position, alors qu'ils ignorent tout des litiges graves qui nous opposent soit au promoteur, soit au syndic. La plupart de ces personnes a été leurrée.

J'en ai eu la confirmation en abordant ce sujet directement avec plusieurs locataires signataires de la dite pétition.

Plus grave encore, on retrouve la signature du « gardien-jardinier », c'est-à-dire un employé du syndicat des copropriétaires.... Cette immixtion, renouvelée, de sa part, dans les affaires de la copropriété est une faute grave...

Ce monsieur, salarié de la copropriété, n'a pas à se mêler des litiges entre les copropriétaires, avec le promoteur ou le syndic. Il s'est déjà permis de critiquer le précédent conseil syndical et continue de faire circuler des ragots à l'égard des copropriétaires qui ne lui sont pas favorables... ».

Note : Cette pétition a été, curieusement, utilisée, par l'avocate des Senioriales appelée à « défendre » les locataires non retraités !

La pétition que vous pourrez lire a donc été utilisée comme pièce dans une procédure en justice et rendue publique avec sa diffusion lors de la convocation à l'Assemblée générale du 13 mai 2013 – sur laquelle nous reviendrons – pour expliquer comment elle a été manipulée, comme les précédentes.

Pétition des Résidents des Sénioriales de la Cote d'Azur Au Syndic Lamy Nexity Madame BELLON Via le Président du conseil Syndical

REÇU
Le 22/02/2013

Monsieur le Président,
Depuis deux ans, par nos votes, nous avons écarté du conseil syndical Monsieur Burggraeve, vous avez travaillé, comme Président du Conseil Syndical avec votre équipe, en étroite collaboration avec le syndic et les correspondants privilégiés de la copropriété, et nous vous en remercions. Un nouveau climat de paix que nous attendions tant, s'est instauré et nous espérons que nous allions pouvoir profiter de notre acquisition pour nos propriétaires, ou occupation pour nous locataires, en toute sérénité de ce concept auquel nous tenons absolument.

Soutenus par quelques irréductibles de moins en moins nombreux heureusement, ou trop faibles pour faire front, nous assistons encore à des comportements que nous ne pouvons accepter et qui troublent notre paix.

A titre d'illustration, et c'est la goutte de trop dans un vase déjà plein après des assignations sans qualificatifs, une cohorte, pilotée par Monsieur Burggraeve, de gens de son association mais AUSSI de gens de l'extérieur se sont autorisés dimanche matin 17 février à faire le tour de la copropriété avec des commentaires particulièrement déplacés, provoquant *des troubles de voisinage*, et déclenchant par le DENIGREMENT DE NOTRE BIEN un *préjudice moral et financier* comme « Si quand monsieur Burggraeve sera aux commandes, il remplacera le système d'arrosage qui est tout à reprendre... », (ce qui est faux) et tout le reste ; bref toutes actions qui sur le quotidien nous privent de cet atmosphère de paix et de tranquillité auquel nous sommes tant attachés. Vous qui y travaillez jour après jour et refusez toute provocation, nous vous avons suivi dans ce sens MAIS C'EN EST TROP.

Nous sommes là pour vivre en paix. Nous sommes là car le concept Sénioriales et sa licence de marque répondent à notre attente. Nous vous aiderons à le sauvegarder. Mais nous n'acceptons plus d'être cette majorité silencieuse bafouée par un individu qui nous empoisonne et dont le seul but est de nuire aux intérêts de la copropriété. Nous l'attestons ci-après par nos signatures pour suite par vos soins.

Fait pour servir et valoir ce que de droit : 22/02/2013

M^{me} KOPYNS
M. Bute
S. Delacruz
Muriel JOLY
Em Joly
MICHON
Yvon Bergot
A. Astier
J. ONQUIERT
A. Jenson
G. BECHET
FIRMINO - ALARIO
ANDRE PERONNE
Gilles DELAMADE
J18

N° ordre	NOM	Prénom	N° Appart	Nbe Sign	Observations
1	KODRYNS	Marie-Claude & Jan		2	
2	MICHON			1	
3	BERGOT-UNQUIERT			2	
4	TRUQUET			2	
5	ASTIER			1	
6	BENSE-DELECRAZ	Nicole & Guy		2	
7	BAYARDI			1	
8	PERRIN			2	
9	DAUMAN	Nbicole & Richard		2	
10	CURIEN			1	
11	RITZ			1	
12	HUCHET	Marceau		1	
13	ALBERT			1	
14	FIRMIN	Anne-Marie & Comp,non		2	
15	AGUINET	Ch		1	
16	JOLY	Murièle et Marc		2	
17	SANDON	Marie-France		1	
18	ANDRE	Marie-Christine		2	
19	PERRONE			2	
20	BUTE	Jeanine		1	
21	DELANADE	Gilles		2	
22	BECHET	Wade		1	
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54	TOTAL			29	

33